

La lettre d'Informations Municipales



N° 26 - 1er trimestre 2022

EDITORIAL

Chers amis,

Contraintes et incertitude ont malheureusement rythmé le quotidien de notre collectivité pendant l'année 2021.

Ainsi, il nous a fallu mettre en application des règles sanitaires strictes pour scolariser dans de bonnes conditions les enfants fréquentant nos écoles. Aux côtés des enseignants qui doivent être félicités pour l'accomplissement d'une tâche délicate dans des conditions si particulières, ce sont douze personnes salariées de la commune, qui chaque jour accompagnent les élèves dans les temps qui leurs sont impartis, veillent entre autres au respect des gestes barrières tant pendant les trajets que pendant les repas. Je les remercie pour leur engagement sans failles auprès des enfants, leur permettant ainsi une présence indispensable dans le cadre d'une légitime éducation scolaire.

Si nous avons pu, grâce à notre Comité des Fêtes, organiser une petite fête patronale avec un minimum de manèges, ainsi qu'un premier marché de terroir réussi dans le cadre de la fête de l'étang de la Ferme, beaucoup de manifestations prévues à l'intérieur de notre salle polyvalente ont du être annulées. Cela est désolant pour les membres d'associations qui ont l'habitude de rassembler dans un esprit convivial autour d'une bonne table.

Par contre, le week-end organisé au profit de la lutte contre le cancer du sein a obtenu un franc succès qui a permis la remontée d'une somme appréciable au profit de la Ligue (8 000 € environ). Merci à celles et à ceux qui consacrent ce week-end d'octobre pour la bonne cause avec un remerciement particulier aux membres de notre association théâtrale pour leur remarquable prestation.

Chers amis, chaque jour est un combat pour permettre une vie quasi normale à l'ensemble de nos habitants. Cela passe par la vaccination du plus grand nombre le plus rapidement possible. Nous avons mis à disposition d'une équipe médicale, composée de notre médecin et de nos infirmières, la salle de conseil de notre mairie, avec l'appui de nos secrétaires pour prendre les rendez-vous. Cet engagement particulier mérite notre reconnaissance. A titre d'exemple, ce sont 147 personnes qui ont été vaccinées un mercredi après-midi. Devant la rapidité de circulation du virus, il est préférable de limiter les rassemblements. Ainsi, la cérémonie des vœux a été annulée.

En ce qui concerne les dossiers d'investissements sur lesquels nous travaillons pour 2022 : Un dossier déjà en cours, pour lequel nous avons obtenu la certitude du financement des subventions demandées auprès des financeurs publics, verra le jour. Il s'agit de l'aménagement de la salle associative.

Ayant obtenu le permis d'aménager, nous viabiliserons le futur lotissement derrière l'atelier municipal, permettant de libérer à l'accession 14 lots de 800 m² environ.

Notre voirie communale doit être entretenue. Avec l'aide de l'Assistance technique départementale, nous engagerons un programme de réparation d'environ 130 000 €.

La réhabilitation de la voie d'accès à la zone industrielle est envisagée. Une étude du sous-sol est en cours pour installer une structure capable de supporter des charges de plus en plus lourdes.

Dans le même temps, nous ferons le nécessaire pour réduire la vitesse des véhicules accédant à notre bourg. Une étude réalisée ces dernières semaines nous prouvant qu'elle est particulièrement excessive (en moyenne + 20 Km/h au dessus des limitations).

Une étude, financée par le Communauté d'Agglomération permet de cerner un « cœur de village » dans lequel des propositions seront faites pour favoriser la réhabilitation de l'habitat, tant pour les particuliers que pour la collectivité. La commune étant devenue propriétaire de l'Hôtel-Restaurant « Le Commerce », nous étudierons après avoir choisi un cabinet d'architecte, les possibilités de réhabilitation de cet établissement.

Comme vous le voyez les projets ne manquent jamais, la difficulté étant de les faire parvenir à leur terme compte-tenu des difficultés administratives nombreuses.

En matière de communication, vous avez pu constater les problèmes pour accéder à notre site. Vous pouvez à nouveau vous connecter sur lusigny.fr, tout comme vous avez la possibilité d'utiliser l'application « IntraMuros » sur votre téléphone portable. Un tableau lumineux, prochainement installé au centre-bourg (à côté de l'abri-bus) vous permettra également d'obtenir les informations communales.

Entre le 20 janvier et le 19 février 2022, vous allez avoir la visite des agents recenseurs. Le recensement étant obligatoire, je vous demande de réserver un bon accueil à ces personnes.

Chères Lusignaises, Chers Lusignois, souhaitons nous une bonne année 2022, pendant laquelle nous saurons faire preuve de solidarité, gage de réussite pour notre collectivité.

**Votre Maire,
André Jardin**

**La lettre
d'Informations
Municipales**

MARIE DE LUSIGNY - Tél 04 70 42 42 00 -
Site internet : www.lusigny.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
André Jardin - Mairie, rue de la Mairie -
03230 Lusigny

RÉDACTION ET MAQUETTE :
Roland Quillier

IMPRESSION : ALPHA@NUMERIQ -
Rue de Bad Vilbel - Zone de l'étoile
03000 Moulins - Tél 04 70 20 09 92

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2022

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022 EN CHIFFRES

Jeudi 2 septembre 2021, la menace coronavirus est toujours présente pour le retour en classe des 165 écoliers lusignois après deux mois de vacances estivales plutôt passables au niveau météo.

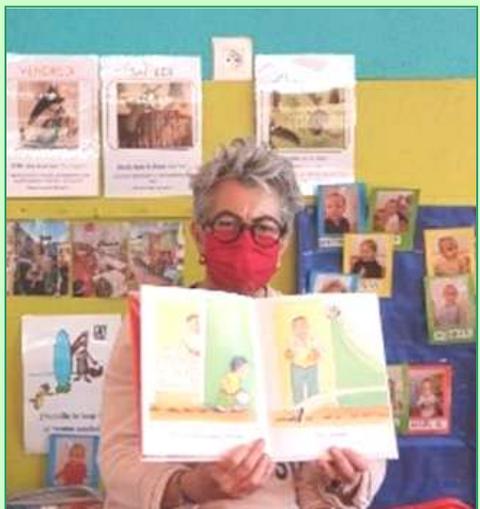
Une rentrée qui conserve à peu près les mêmes règles sanitaires à respecter en raison de l'épidémie.

S'il n'y a pas de modification au niveau du personnel enseignant à l'école élémentaire, une nouvelle enseignante est arrivée en maternelle.

FLORENCE LABARTHE-PIOL, mutée de la Loire, est la nouvelle maîtresse de Petite Section.

Elle est originaire du Béarn et a toujours travaillé en maternelle. Cette année, elle accueille 21 élèves. Elle est secondée par Guylaine BESSON le matin et Elodie ADEL l'après-midi.

Nous lui souhaitons une bonne intégration et une belle année scolaire avec les Petits.



LES EFFECTIFS À LA RENTRÉE 2021/2022 PLACÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE DEUX ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES 100 % FÉMININES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : Directrice Madame Marie Lavigne-Malhuret

Pour cette rentrée, l'école élémentaire a accueilli 105 élèves dans ses 5 classes avec les mêmes enseignantes que l'année scolaire précédente.

CP - CE 1 Patricia Glavet : 20 enfants

CE1 Vanessa Boyer : 14 enfants

CE2 Florence Voillot : 23 enfants

CM1 Marie-Claire Pietot : 27 enfants

CM2 : Marie Lavigne-Malhuret et Alisson Saint-Oyant (*) : 21 enfants

(*) Mme Alisson Saint-Oyant intervient les jeudis en décharge de la classe de la directrice

ÉCOLE MATERNELLE : Directrice Madame Stéphanie Heddadj

60 petits lusignois ont fait leur rentrée dans les trois sections.

- Stéphanie Heddadj : 20 enfants en Grande Section

- Stéphanie Feith : 18 enfants en Moyenne Section

- Florence Labarthe-Piol : 21 enfants en Petite Section

Une tablette magique en maternelle

Une tablette tactile interactive géante a été installée dans la classe de Grande Section de l'école maternelle.

De nombreuses activités ont déjà été réalisées à partir de cette tablette : graphisme, langage, observation d'œuvres et visionnage de documentaires. Les enfants apprécient beaucoup et disent eux-mêmes que cette tablette est « magique ».

L'installation de logiciels pédagogiques a enrichi l'utilisation de cette tablette en mathématiques et en phonologie.

SOS ORDI de Beaulon a fourni le matériel numérique (écran interactif + ordinateur portable reconditionné). Cette dépense s'élève à la somme de 3 136 euros TTC. Elle était inscrite au budget 2021.



LES PROGRAMMES RÉALISÉS

Depuis le vote du budget prévisionnel en avril, plusieurs programmes de travaux ont pu être réalisés. Parmi eux :

Le programme de voirie

Il a débuté en juillet par un reprofilage et la mise en place de poutres de rives permettant d'absorber les déformations prononcées des voies. Puis en septembre, deux couches d'enduit de granulométrie différentes ont permis de recouvrir la totalité des surfaces des chaussées concernées. Enfin, en octobre, après une période laissée à la circulation, le balayage des voies permettait de retirer les gravillons résiduels. C'est l'entreprise Thivent qui a réalisé ces travaux.

Avec la rue de la Planche, la rue du petit Grésil, la rue du cimetière, le chemin des Mardons, le chemin des Laurents puis la route des louages et la rue des Acacias aux Loges de Creuse, le tout représente une longueur de voirie de 4310 ml.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 119 192,25 € HT avec une aide du Conseil Départemental de l'Allier de 35 757,68 €.

Le programme d'aménagement d'un espace extérieur public

Cet espace se situe à l'arrière du bâtiment des professions paramédicales, de la mairie et de l'école élémentaire. Après la création d'un réseau de recueil des eaux pluviales et de ruissellement, la plateforme

était décaissée pour permettre l'apport de matériaux nécessaires à la solidité de la structure. Les espaces de plantations et de stationnements étaient alors délimités par la pose de bordures, ainsi qu'un marquage PMR. Enfin, l'ancien chemin piétonnier des Violettes, reliant la rue de la Mairie à la rue de Fradan, était de nouveau matérialisé par la mise en place d'une haie d'alignement composée de rosiers et d'érables. De par sa situation, cet aménagement permet un accès sécurisé aux différentes structures voisines.

C'est l'entreprise Biron TP qui a réalisé les travaux de VRD, alors que la mise en place des végétaux était effectuée par nos agents de la voirie.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 34 385,82 € HT. Ils bénéficient d'une aide du Conseil Départemental de l'Allier de 9 753,60 € et d'une aide de Moulins Communauté de 6 502,40 €.

Le programme de création d'un abri au cimetière

Après avoir déposé une partie de

la palissade en béton du nouveau cimetière, le terrassement de la plateforme commençait. S'en suivait la réalisation de dés en béton pour recevoir les matrices des poteaux, le montage de l'abri, la pose du bardage, puis l'installation des toilettes sèches. Ces travaux ont demandé la coordination des entreprises Biron TP, Martinet, Labeyrie et Sanisphere.

Situé en liaison avec le nouveau cimetière, ce bâtiment est dédié aux cérémonies en cas de mauvais temps.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 45 109,32 € HT. Ils bénéficient d'une aide du Conseil Départemental de l'Allier de 13 079,95 €, d'une aide de l'Etat de 10 376,75 € et d'une aide de la Région de 7 000 €.



◆ PRIX DU REPAS A LA CANTINE 2021/2022 :

3,00 € pour les permanents,
4,13 € pour les occasionnels,
6,00 € pour le personnel enseignant.

◆ PRIX DU REPAS Accueil de loisirs (mercredi et petites vacances*) 2021/20212 :

Le prix du repas (calculé en fonction des revenus du foyer) est fixé à 4,13 €.

* Toussaint, hiver et printemps.

◆ TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE 2022

Revenus du foyer	De 1 à 10 présences (Tarif par présence)	Au-delà de 10 présences (forfait/enfant/mois)
De 0 à 1 SMIC ½	3,11 €	37,78 €
De 1 SMIC ½ à 2 SMIC ½	3,40 €	41,44 €
Au-delà de 2 SMIC ½	3,58 €	43,86 €

LUSIGNOISE, LUSIGNOIS, VOUS ALLEZ ÊTRE RECENSÉ(E) EN DÉBUT D'ANNÉE 2022.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune.

C'EST UTILE POUR VIVRE AUJOURD'HUI ET CONSTRUIRE DEMAIN

Les chiffres du recensement permettent aussi de déterminer les besoins de la population (moyens de transport à développer, programmes de rénovation des quartiers, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent donc à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire et permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins**

de la population en matière d'équipements collectifs (comme on l'a vu précédemment) mais aussi aux entreprises et aux associations pour se projeter dans de futurs investissements.

LE RECENSEMENT COMMENT ÇA MARCHE ?

Le recensement se déroulera du **20 janvier au 19 février 2022**.

Votre participation est essentielle.

Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

C'EST ENCORE PLUS SIMPLE PAR INTERNET

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion sont joints à un courrier ou ils vous seront remis prochainement par votre agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

LES 3 AGENTS RECENSEURS

Comme pour les précédents recensements, le territoire de la commune est divisé en 3 secteurs appelés « districts » par l'INSEE. Chaque agent recenseur a la responsabilité d'un district.

Muni d'un carnet d'adresses relatif à celui-ci, il effectuera une tournée de reconnaissance entre le 5 et le 12 janvier 2022 afin d'en vérifier l'exactitude.

Il pourra ensuite commencer son recensement.



Mmes BORDE Denise – FRADIN Geneviève et IVART Mylène

« INTRAMUROS » : UNE APPLICATION GRATUITE ET UTILE POUR TOUT SAVOIR SUR LUSIGNY

Depuis le début de l'été 2021, les élus lusignoïses ont travaillé sur la montée en charge de l'application « **IntraMuros** » qui permet aux habitants d'avoir des informations communales pratiques sur leur smartphone.

L'objectif est de permettre aux habitants d'accéder facilement à ces infos, de les renseigner sur les services que Lusigny propose mais aussi de connaître plus largement celles des communes environnantes de notre bassin de vie.

« **IntraMuros** » est l'outil idéal pour diffuser largement via une interface sécurisée.

Il suffit à l'utilisateur de télécharger l'application sur son téléphone portable pour accéder à l'ensemble des fonctionnalités disponibles, telles que : l'activité communale, les établissements scolaires, les actualités du jour et les événements à venir, l'agenda des manifestations, les menus de la cantine, les comptes-rendus du conseil municipal, les bulletins municipaux, les activités des associations locales et des commerces présents sur la commune, les sites à découvrir, etc. Les données sont enrichies régulièrement.

Cet outil donne en plus la possibilité d'interagir avec les services municipaux. Instantanément, les administrés pourront alerter, signaler un incident, des dégradations, en renseignant simplement une

photo, le lieu et un descriptif rapide. Ils pourront recevoir des alertes envoyées directement par la mairie.

TELECHARGEMENT GRATUIT

Alors surtout, n'hésitez pas à télécharger « **IntraMuros** » sur votre smartphone (avec Play Store) ou sur Apple Store ou sur Android.

Partagez cette application et invitez vos parents et amis à la découvrir.



LE NOUVEAU SITE INTERNET EST DISPONIBLE !!

Après des difficultés rencontrées avec l'hébergeur de l'ancien site internet Lusigny03.fr, l'accès au contenu du site était devenu impossible et de nombreux lusignoïses nous ont fait part de ce désagrément.

De ce fait, l'application pour mobile "Intra-Muros" mise en place rapidement, **à laquelle nous vous incitons à vous connecter**, nous a permis de suppléer à ce problème et de publier des informations communales destinées à tous nos concitoyens.

Dans le même temps, nous avons travaillé à la reconstruction d'un nouveau site et vous pouvez dorénavant le consulter sur <https://www.lusigny.fr/>. Il sera enrichi progressivement d'informations que vous retrouviez habituellement sur l'ancien site internet.

UN PANNEAU D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE DE VILLE

Prochainement (dans le début de l'année 2022) un panneau d'information électronique de ville, sera visible dans le bourg à proximité de l'abri bus. Les mêmes informations seront lisibles sur ces 3 supports de communication.

ANIMATIONS A LA SALLE POLYVALENTE EN 2022

Ces calendriers des manifestations prévues à la salle polyvalente et de « Plein air » en 2022 sont ceux établis en octobre 2021 avec les associations lusignaises. Mais il faudra certainement tenir compte de l'évolution de la crise sanitaire avec des risques d'annulation et des mesures sanitaires qui l'accompagneront.

MOIS	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
JANVIER Mercredi 5	- Vœux du maire	MAIRIE
FEVRIER Samedi 5 Samedi 12	- Soirée Paella - Dîner dansant	OZON GYM COMITE DES FÊTES
MARS Mercredi 9 Samedi 26 et dimanche 27	- Concours de belote - Bourse aux vêtements	CLUB DE L'AMITIÉ COMITE DES FÊTES
AVRIL Vendredi 1 Mardi 5 Samedi 9 Samedi 23	- Concours de belote - Assemblée Générale - Soirée Théâtre - Concours de belote	LUSIGNY PETANQUE GROUPAMA TRUPE « MISE EN SCÈNE » ACPG - CATM
MAI Dimanche 1 ^{er} Samedi 7 et Dimanche 8 Dimanche 8 - Vin d'honneur Vendredi 13	- Déjeuner dansant - Exposition - Commémoration 8 Mai 1945 - Fêtes des écoles	CLUB DE L'AMITIÉ AMICALE LAÏQUE MAIRIE ECOLES DE LUSIGNY
JUIN Samedi 11 Samedi 11/ Dimanche 12 Samedi 25	- Repas - Fête patronale de Lusigny - Repas	COMITE DES FÊTES COMITE DES FÊTES / MAIRIE LA CARPE LUSIGNOISE
AOÛT Mercredi 31	- Concours de belote	CLUB DE L'AMITIÉ
SEPTEMBRE Dimanche 18 Samedi 24 et Dimanche 25	- Loto - Bourse aux vêtements	COMITÉ DE JUMELAGE COMITE DES FÊTES
OCTOBRE Vendredi 14 Samedi 15	- Conférence - Soirée spectacle	OCTOBRE ROSE OCTOBRE ROSE
NOVEMBRE Samedi 5 Mercredi 11 - Vin d'honneur Dimanche 20 Mercredi 23	- Soirée Pot au feu - Commémoration 11 Novembre 1918 - Repas C.C.A.S. - Concours de belote	VÉLO-CLUB LUSIGNOIS MAIRIE MAIRIE CLUB DE L'AMITIÉ
DECEMBRE Vendredi 2 au Dimanche 4 Samedi 10 Samedi 17	- Marché de Noël - Concert - Arbre de Noël	UCAL LYRE AVERMOISE UNION SPORTIVE LUSIGNOISE

ATTENTION : Pour le bon fonctionnement et le respect du calendrier établi pour l'occupation de la salle polyvalente, **les responsables d'associations doivent confirmer officiellement leurs réservations avant le 31 janvier 2022**, auprès de la personne chargée de la location les jeudis de 18h à 19h, lors de la permanence. Merci de votre compréhension.

MANIFESTATIONS "PLEIN AIR" 2022

MOIS	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS	DUREE
Samedi 5 MARS	- Concours de pétanque en triplette	LUSIGNY PETANQUE	APRES-MIDI
Lundi 18 AVRIL	- Brocante (Lundi de Pâques)	UCAL	JOURNEE
Samedi 21 MAI	- Marche gourmande	OZON-GYM	APRES-MIDI
Lundi 6 JUIN	- Doublette Pétanque : Grand prix des commerçants (Lundi de Pentecôte)	LUSIGNY PETANQUE	APRES-MIDI
Samedi 11 et Dimanche 12 JUIN	- Fête patronale	COMITE DES FÊTES	APRES-MIDI
Dimanche 12 JUIN	- Concentration cyclotourisme	VELO-CLUB	MATIN
Samedi 18	- Concours de pétanque	UNION SPORTIVE LUSIGNOISE	APRES-MIDI
Mercredi 6 JUILLET	- Pique-nique	CLUB DE L'AMITIÉ	MIDI et APRES-MIDI
Samedi 27 AOÛT	- Fête de l'Étang + Feux d'artifice	ASSOC LUSIGNY ET MAIRIE	JOURNÉE et SOIRÉE
Jeudi 8 SEPTEMBRE	- Concours pétanque doublette + 55 ans	LUSIGNY PETANQUE	APRES-MIDI
Samedi 17 SEPT.	- Concours de pétanque	UNION SPORTIVE LUSIGNOISE	APRES-MIDI
Dimanche 23 OCT.	- Marche « La Lusignoise »	OCTOBRE ROSE	MATIN

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LUSIGNY (Au 01 Janvier 2021)

	Association Lusignoise (à) (Une manifestation gratuite par an)	Particuliers Lusignois (à)	Société commerciale (à)
WEEK-END + Forfait chauffage (du 15/10 au 15/04)	200 € + 40 €	300 € + 40 €	500 € + 40 €
1 JOUR EN SEMAINE + Forfait chauffage (du 15/10 au 15/04)	140 € + 20 €	200 € + 20 €	330 € + 20 €
½ JOURNÉE : 70 € + Forfait chauffage (du 15/10 au 15/04) + 10€			

TARIFS DE LOCATION DES TENTES DE CEREMONIE, TABLES ET CHAISES

Les barnums peuvent être loués aux particuliers au prix de 50 € l'un (5m x 8m) uniquement sur les emplacements suivants : espace vert de la salle polyvalente, espace vert de l'étang de la Ferme, stade municipal de La Maurance. Ils sont montés et démontés par les employés communaux avec l'aide obligatoire du loueur. Tables et chaises peuvent aussi être louées aux tarifs respectifs de 3 € la table et 0,50 € la chaise.

Leur location s'effectue également lors de la permanence à la salle polyvalente.

ATTENTION : Le secrétariat de mairie ne prend AUCUNE réservation mais peut indiquer les disponibilités.

LA MARPA DE «LA MOTTE TRONCAY» À CHEVAGNES A FÊTÉ SES 30 ANS

L'année 2020, comme pour beaucoup, a été une année compliquée tant pour les résidents que pour les salariées, entre les confinements, les interdictions de visites... Malgré tout aucun cas de COVID n'est venu perturber la Marpa.

Les résidents ont vu leur quotidien, privé de visites, rythmé par les travaux d'agrandissement qui ont débuté en octobre et qui eux n'ont connu aucune perturbation notoire.

La Marpa s'est donc agrandie de 2 logements définitifs supplémentaires, et les travaux ont également permis la transformation de 2 logements temporaires en logements définitifs et la création d'une grande salle de vie d'environ 90m². L'ancienne salle de restauration a été réaménagée en salle d'animations.

A ce jour la Marpa dispose donc de 20 logements définitifs et 2 logements temporaires. Elle peut accueillir 24 résidents.

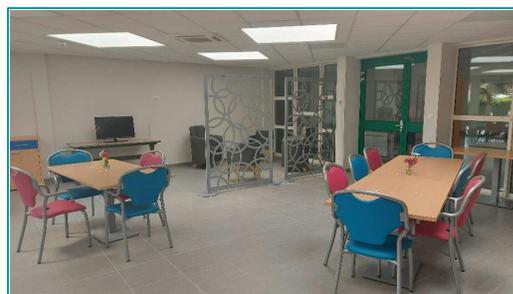
Malheureusement début 2021, 6 résidents et 4 membres du personnel ont contracté la Covid.

Petit à petit la vie a repris à la Marpa, permettant ainsi de rouvrir progressivement ses portes aux visites mais aussi aux activités extérieures : gymnastique, éducatrice canine, messe... Bientôt les visites de l'école et même pour la première fois depuis longtemps des visites à venir de la crèche de Chevagnes.

La Marpa a ainsi pu fêter ses 30 ans, le 3 septembre 2021. Elle a profité de cette occasion pour inaugurer les nouveaux aménagements, en présence de M. JARDIN, président du SIVU, de Mme FRAT, présidente de l'association de gestion, des personnalités représentant les instances qui ont permis le financement de ce beau projet.

Les résidents, leurs familles et les amis de la Marpa ont ainsi pu profiter d'une journée festive et conviviale... et sous le soleil !

La Marpa a tenu à remercier les municipalités qui l'ont aidé dans ces moments difficiles sous forme de dons de matériels ou de mise à disposition de personnels.



MÉDAILLÉS ET RETRAITÉ CHEZ LE PERSONNEL COMMUNAL

Avec la crise COVID, la Municipalité n'avait pas pu organiser de cérémonie pour récompenser les personnes concernées par les médailles du travail.

Ce qui a pu être fait vendredi 5 novembre et ainsi convier le personnel communal, les élus et les membres du CCAS pour honorer la médaille de travail d'argent de Mme Picaud Catherine et la médaille de travail d'or de Mr Remond Pascal. Le départ en retraite de ce dernier a été fêté par la même occasion.

Les récipiendaires ont reçu fleurs, cadeaux et félicitations de leurs collègues et des élus présents.



M. Remond Pascal et Mme Picaud Catherine entourés par Mme Bernardin Jocelyne, 1^{ère} adjointe et M. Jardin, Maire